

ORIENTATION DES USAGERS VIH TEST VERS UN CEGIDD ou CPEF

1. OBJET DE LA PROCEDURE

Cette procédure a pour objectif de décrire l'orientation vers un Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD), les usagers non éligibles (cf. paragraphe 3) de l'offre VIH TEST au sein des laboratoires de biologie médicale.

2. RÈGLES

La mise en œuvre de cette procédure repose sur l'orientation de cette population d'usagers vers un CeGIDD grâce à l'annuaire en ligne géré par Sida Info Service : <https://www.sida-info-service.org/annuaire>

3. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE

- Après avoir accueilli l'utilisateur au guichet, si celui-ci entre dans la catégorie suivante :
 - Patient majeur sans droit ouvert, sans prescription, demandant la gratuité du **VIH TEST**
OU
 - Patient majeur ou mineur, avec des droits ouverts, sans prescription, souhaitant réaliser un **VIH TEST** de manière anonyme (non mentionné sur le relevé mensuel de paiement AMELI) et refusant d'assumer les frais engendrés par la demande d'anonymat
OU
 - Patient mineur avec des droits ouverts, sans prescription, se présentant non accompagné par un représentant légal et voulant réaliser un **VIH TEST**

L'informer qu'il ne pourra pas bénéficier **VIH TEST** sur place au sein du laboratoire, mais qu'il sera possible de le faire pratiquer à l'extérieur.

- Lui donner le lien internet vers l'annuaire en ligne de Sida Info Service : <https://www.sida-info-service.org/annuaire> afin qu'il trouve un CeGIDD vers lequel se diriger.
- Préciser à l'utilisateur qu'au sein du CeGIDD, l'acte sera gratuit et anonyme s'il le souhaite.

DESCRIPTION SCHEMATIQUE DE LA PROCEDURE

